

Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes

Plan Stratégique

CONTACTS :



Union Régionale des Associations de Communes Forestières Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne, 256 rue de la
république 73 000 Chambéry:
Tel : 04.79.60.49.05 - Fax : 04.79.33.38.95
rhonealpes@cofor.eu

Union Régionale des Associations de Communes Forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Pavillon du Roy René Valabre
13120 Gardanne
Tel : 04.42.65.43.93 - Fax : 04.42.51.03.88
ofme@ofme.org

PARTENAIRES FINANCIERS



Le Schéma Stratégique Forestier de Massif sur décision du CIADT de septembre 2003 ([annexe 1](#)) propose une démarche de concertation avec les acteurs du territoire ([annexe 2](#)) qui définissent ensemble **un projet pour la forêt alpine répondant** :

- En même temps **aux préoccupations actuelles de la société** en terme de gestion durable, de diminution de l'effet de serre, de gestion des risques naturels, d'espaces et espèces à préserver, de demande de produits de qualité, de recherche d'énergies renouvelables ...
- **aux enjeux du secteur** concernant le développement de l'exploitation des bois en zone de montagne, le vieillissement des peuplements forestiers, la baisse significative des emplois dans la filière amont ([annexe 3](#)), le marché actuel ou 200 000m³ ont disparus ([annexe 4](#)), ce même marché où la certification des forêts (*PEFC*) devient incontournable pour trouver des débouchés aux produits...
- Au rôle effectif de la forêt dans l'aménagement du territoire alpin :
 - en terme d'occupation du sol : les espaces forestiers représentent **42% de la surface du massif**, (espaces de vie et qualité paysagère à préserver) ([annexe 5](#))
 - concernant le nombre croissant de politiques territoriales intégrant les enjeux forestiers dans leurs objectifs : les Alpes françaises concentrent 14 Chartes Forestières de Territoire, 34% du territoire est ainsi couvert par une politique territoriale incluant la forêt dans son périmètre de projet. 4 Chartes Forestières de Territoire supplémentaires sont en projet... ([annexe 6](#))
 - le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes est l'opportunité d'organiser une **cohérence entre ces territoires** et faciliter le positionnement de la **forêt comme partenaire des politiques territoriales et régionales** via les nombreux outils d'aménagement du territoires : Pays, Contrat de Développement Rhône-Alpes ([annexe 7](#)), Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Contrats de rivières...
 - en terme d'emplois, où les secteurs de la sylviculture de l'exploitation et les scieries regroupent **2000 salariés agricoles dans les Alpes**. ([annexe 8](#))

Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes : un outil commun mais adaptable aux spécificités :

- Des Espaces « Haute montagne » (composés de stations, de zones sylvo-pastorales...) où la forêt doit répondre en terme de qualité paysagère, d'activités de loisirs...
- Des Espaces de moyenne montagne, où les forêts ont une forte potentialité de production et de développement.
- Des Vallées alpines peuplées où la forêt, fréquenté, a besoin de la solidarité des villes pour maintenir les services rendus aux populations de proximité,
- De la zone de ceinture « méditerranéenne » où les peuplements forestiers sont les zones vertes des grandes aires urbaines et très fragiles en même temps.

En conséquence : quatre axes prioritaires se déclinent sur le massif :

1. Développer un habitat moderne et bioclimatique. (annexe 9) (fiche 1)

Le bois, matériau est un facteur élémentaire du développement durable, notamment quand il prend place dans la construction et qu'il offre **une solution pérenne de stockage du carbone**, ainsi qu'un excellent bilan énergétique.

Tous les ans, dans les Alpes, plus de **300.000 tonnes de carbone sont stockées durablement grâce au bois d'œuvre !**

Une augmentation de 21% de la production de bois d'œuvre (demandé par la filière) engendrerait près de **70 000 tonnes de carbone supplémentaire stocké dans les 5 ans**, ramené en valeur, cela correspond à plus de **5 millions d'euros !**

Nous devons **augmenter la part du bois alpin dans la construction** pour favoriser la filière bois alpine et **re-localiser l'économie forestière**. Pour promouvoir cet objectif il est primordial de:

- ❖ Offrir des produits adaptés de qualité, adaptés aux conditions du marché
- ❖ Concevoir et promouvoir les systèmes constructifs **adaptés au bois alpin**.
- ❖ Développer un outil spécifique : le **label bois des Alpes**. (annexe 10)
- ❖ **Construire une offre énergétique** innovante issue de la filière bois répondant au besoin de l'habitat moderne. (annexe 11)
- ❖ **Pénétrer le marché spécifique de la rénovation** (*ex : dans les stations alpines*) et de l'habitat collectif.

2. La forêt source de produits d'avenir : une énergie nouvelle, le bois d'œuvre de demain, des produits à inventer (annexe12) (fiche 2)

- ❖ **Il est important d'adapter les conditions d'exploitations et de mise en marché** : la gestion forestière pour rester durable doit pouvoir lever les handicaps qui freinent son exploitation, donc **son renouvellement** et de surcroît **son équilibre économique**.

Il est nécessaire de moderniser **des entreprises, notamment de la première transformation**, et investir dans de nouveaux équipements permettant d'accéder à la ressource (*desserte et câble*) (annexe 13), de **soutenir l'activité et l'emploi** (*bûcheronnage, débardage*). Aux objectifs de re-localisation des activités s'ajoutent des **besoins de formations** : développer localement des emplois appel des évolutions en terme de qualification.

Sur le plan commercial et organisationnel, nous devons avoir une meilleure écoute de nos clients.

Il faut construire une véritable offre en **modernisant les modes de commercialisation**. Pour cela : le développement d'un **partenariat forêt publique/forêt privée est à envisager**. Il permettrait d'optimiser la contractualisation de **l'approvisionnement** en circuit court et de **développer des échanges transfrontaliers**. (Exemple du contrat Mallarini)

- ❖ **Le bois énergie** constituera rapidement **une des clés de la filière**. Nous devons rassembler les acteurs pour **structurer l'approvisionnement**, trouver **l'articulation entre la filière industrielle et les filières locales** s'inscrivant dans le développement territorial. Il est primordial pour cela d'expérimenter des bilans énergétiques comparatifs entre les types de filière et d'évaluer les impacts économiques, environnementaux et sociaux dans ce domaine. (fiche 3)
- ❖ **Développer des outils structurants** : Développer le **partenariat entre les communes, leur groupements et les conseils généraux**, en créant ou en s'appuyant sur des syndicats mixtes, qui pourraient développer la compétence « Commercialisation » en les dotant d'opérateurs territoriaux.

- Concernant l'approvisionnement en bois:d'oeuvre une réorganisation de la commercialisation et de l'organisation logistique (*exemple : travailler sur les plateformes d'approvisionnement en bois ronds*)
- Concernant l'approvisionnement en bois énergie : Considérant des nombreux outils existants (*exemple : syndicats d'électrification, régies électriques...*), **développer leur champ d'intervention**, soutenir la diversification de leurs compétences et leur confier le rôle de distributeurs d'énergie bois.

(Exemple du pôle bois du Trièves)

3. Cadre de vie : milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme

Considérant les interactions importantes entre milieu forestier et autres secteurs du massif, la forêt ne peut plus s'envisager à part, mais comme un enjeu transversal qui se lie notamment de plus en plus avec le monde « urbain » (fréquentation, qualité paysagère, lieu de ressourcement, d'activités de loisirs de proximité). Entre ces espaces naturels et urbains une solidarité est à initier pour que le secteur rural continu à répondre aux besoins des populations des agglomérations. Il s'agit :

- ❖ d'assurer **une véritable place à la forêt dans les outils d'aménagement du territoire** (sites pilote d'agriculture durable, schéma de cohérence territoriale ([annexe 14](#)), plan local d'urbanisme, plan de prévention des risques, contrats de rivière...
- ❖ de développer une offre touristique en forêt encore embryonnaire et initier de nouveaux concepts, **contractualiser avec les pôles urbains** du sillon alpin et des vallées internes pour développer une offre « verte » ([annexe15](#)), prendre en compte la spécificité des stations alpines. ([fiche 4](#))
- ❖ Les nombreux rôles de protection de la forêt en terme de risques naturels, préservation des ressources ne sont plus à démontrer. Reste à les considérer à leur juste valeur :
 - **Optimiser le rôle de la forêt au profit des ressources en eau** ([annexe 16](#)) et dans la gestion des **risques naturels liés à l'eau**,
 - **Intégrer les acteurs forestiers à la gestion de l'eau**, ([annexe 17](#)) ([fiche 5](#))
 - **Intégrer le facteur forêt dans la politique de prévention des risques** mise en œuvre par l'état et les collectivités,
 - Entretien la forêt de montagne répond à un rôle de protection, considérant les difficultés de rentabilité commerciales sur certaines zones à enjeux, il y a un besoin de re-définir des méthodes de gestion adaptées. Pour cela, il faut soutenir la recherche de nouvelles techniques pour une sylviculture plus adaptée et économe pour une **gestion de la forêt en tant qu'ouvrage de protection**. ([annexes 18 -19](#)) ([fiche 6](#))
- ❖ **Préserver la biodiversité** présente dans les milieux forestiers en cohérence avec les autres fonctions. ([annexe 20](#)) ([fiche 7](#))
- ❖ relancer les **interactions entre agriculture et forêt** : faire le lien entre les sites pilotes d'agriculture durable et les chartes forestières de territoire, encourager la double activité, intégrer l'agriculture dans le lancement de filière bois énergie locale... ([fiche 8](#))

(Exemple du traitement des rémanents combiné à la gestion pastorale dans la Vésubie)

Le maintien d'un cadre de vie répond à une notion d'intérêt général joué par la forêt alpine : paysages, protection, loisirs...sont autant de rôles garantis par l'action de l'homme en forêt que pour l'instant, seule la vente des produits bois permet de rétribuer. Développer des contrats pour rémunérer les « services » rendus par la forêt permettra d'initier une véritable gestion multifonctionnelle des forêts de montagne engageant les acteurs.

Les Plans de Développement de Massif, outils de la forêt privée, sont indispensables pour la mobilisation de cette dernière. Ils doivent être judicieusement intégrés avec les chartes forestières de territoire pour une politique forestière efficace (forêt publique et privée). ([annexe 21](#))

4. Prospective : des enjeux partagés, des projets interrégionaux et transfrontaliers s'inscrivant dans une vision d'avenir

- ❖ **Poursuivre et développer des programmes de coopération transfrontaliers** et transnationaux. (exemple du programme INTERREG III A : Interbois)
- ❖ Evaluer, et mettre en cohérence les politiques intra et supra massif notamment avec le FEADER
- ❖ Veiller à ce que les programmes de formations initiales et continues prennent en compte les besoins de renouvellement et de développement des activités liées à la filière bois.
- ❖ Dans le cadre des outils observatoires portés par le comité de massif, **développer et fédérer les outils observatoires forestiers** à l'échelle du massif qui offriront des moyens de pilotage et d'évaluation techniques et permettront de s'enrichir d'expériences d'autres pays de l'arc alpin.
- ❖ Travailler sur le développement de coopérations avec les organismes de recherche dans la définition et la mise en œuvre des programmes en associant les professionnels.
- ❖ Inciter et conforter les dynamiques territoriales **et soutenir la mise en place de moyens d'animation sur ces territoires,**
- ❖ **Initier des moyens d'ingénierie financière, technique et juridique à la disposition des porteurs de projets.**
- ❖ **Développer la communication** nécessaire à la reconnaissance et la valorisation de la multifonctionnalité forestière